

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2009**

La séance est ouverte à 19H

Monsieur Jérôme CAHUZAC, maire, en assure la présidence

Monsieur Ali BAFFOU, conseiller municipal, est désigné secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 24 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

M le maire rend compte des décisions prises en vertu des articles L.2122.22 et L.2122.23 du code général des collectivités territoriales :

N°173 : Décide de prendre en charge les frais de déménagement engagés par un agent communal

N°174 : Décide de passer une convention de formation « Axel » avec le Groupe TEAMNET au profit des agents de la Direction Jeunesse Sports Enseignement Loisirs et de la Direction des Services à la Population, du 24 au 26/06/09

N°175 : Décide de passer une convention de formation ayant pour thème « l'arbre d'agrément, ses fonctions, ses valeurs » avec le centre de l'Arbre au profit des agents des STM, les 28 et 29/09/09

N°176 : Décide de signer une convention de mise à disposition de l'espace musique et de la petite salle de réunion à la Maison de la Vie Associative Espace François Mitterrand au profit de l'association « Graines de Choeurs »

N°177 : Décide de signer une convention de mise à disposition d'un box à la Maison de la Vie Associative Espace François Mitterrand au profit de l'association « France Alzheimer 47 »

N°178 : Décide de signer une convention de mise à disposition de locaux situés 23, rue Etienne Marcel à Villeneuve-sur-Lot pour des ateliers de pratiques artistiques.

N°179 : Décide de fixer les nouveaux tarifs de chauffage et de nettoyage des salles municipales

N°180 : Décide de passer une convention avec l'association Pollen / Artistes en Résidence à Monflanquin, dans le cadre d'une exposition au Musée de Gajac, du 12/02 au 19/03/2010

N°181 : Décide de passer une convention avec Mme Cottarel, MM. Toussaint, Roumagne et Viguié, intervenants, afin de participer aux journées du patrimoine 2009 au Musée de Gajac, les 19 et 20/09/09

N°182 : Décide de passer une convention avec MM. Mougin, et Jarrige afin de participer à la manifestation « Urban Tribu », du 19 au 25/10/09

N°183 : Décide de mettre en place un atelier de pratique musicale amplifiée destiné à des groupes de jeunes musiciens, au centre culturel, de septembre 2009 à juin 2010

N°184 : Décide de mettre à disposition la chapelle des Pénitents Blancs au profit de l'association « Groupe Magenta » du 7 au 25/10/09, dans le cadre d'une exposition de peintures

N°185 : *Numérotation annulée*

N°186 : Décide d'attribuer les lots n°1 (équipement de lave-vaisselle), 2 (équipement d'un turbo broyeur vertical), 3 (équipement de meubles étuve électrique) à la société Fontanié

N°187 : Décide de mettre à disposition la chapelle des Pénitents au profit de l'association « Lion's club Villeneuve-sur-Lot Doyen » du 1er au 4/10/09

N°188 : Décide de mettre à disposition les locaux de l'école Guy de Scoraille au profit de l'association « Les Athlètes de Courbiac » afin d'organiser un vide grenier le 8/11/09

N°189 : Décide de modifier le plafond du tarif de restauration scolaire

N°190 : Décide de passer une convention de formation avec l'organisme Centre de Formation Professionnelle de la Route (CFPR) au profit d'un agent des STM afin de lui permettre de participer à la formation C.A.C.E.S. R390, le 27/11/09

N°191 : Décide de passer une convention avec la compagnie Théâtre du Terrain Vague afin de proposer aux enfants des séances de contes à la bibliothèque, les 23/09, 21/10, 25/11/09, 6/01, 3/02, 17/03, 14/04 et 19/05/2010

N°192 : Décide de passer une convention avec l'association « Profession Sport Loisir 47 » afin de mettre en place des ateliers de lecture à voix haute au centre culturel, les 22/10 – 5/11-09 et les 7-21-29/01, 1-11-18/02 et 19/03/2010

N°193 : Décide de passer une convention avec l'association « Profession Sport Loisir 47 » afin de proposer des séances de lectures à la bibliothèque, les 7/10, 2 et 16/12/09, 20/01, 31/03 et 5/05/2010

N°194 : Décide de passer une convention pour un prêt de matériel, dans le cadre de la préparation de la manifestation « Keskili » les 13-14-15/11/09

N°195 : Décide d'attribuer le lot n°2 à la Société S.N.E.F. , fournisseur spécialisé dans la réfection d'éclairage en basse consommation

N°196 : Décide d'attribuer le marché à la société CH3D nuisibles relatif à la gestion de la population des pigeons

N°197 : Décide d'attribuer le marché à la société B.E.S.T., concernant le traitement des xylophages

N°198 : Décide d'intervenir en défense des intérêts de la commune en réplique dans l'instance portée devant le Tribunal

Administratif de Bordeaux par un agent communal

N°199 : Décide de passer une convention avec l'association ABC Actions Culturelles afin de mettre en place un atelier de lecture à voix haute à la bibliothèque municipale, les 27 et 28/11/09

N°200 : Décide de confier la défense des intérêts de la commune au cabinet d'avocats SEBAN et Associés, dans le cadre de poursuites pénales à l'encontre de M. Bouchareb pour avoir coupé des arbres dans un espace boisé classé de la commune

N°201 : Décide de passer une convention de formation au logiciel « Axel » du Groupe TEAMNET au profit des agents de la Direction de la Jeunesse, des Sports, de l'Enseignement et des Loisirs et de la Direction des Services à la Population, le 15/09/09

N°202 : Décide de passer une convention de formation au profit d'agents municipaux afin de participer au stage « Sécurité Incendie » dispensé par l'organisme PICA Consultant le 27/11/09

N°203 : Décide de passer une convention de formation au profit d'agents municipaux, afin de participer au stage « Sauveteur Secouriste du Travail » initiale dispensé par l'organisme PICA Consultant les 23 et 24/11/09

N°204 : Décide de passer une convention de formation au profit d'agents municipaux, afin de participer au stage « Sauveteur Secouriste du Travail » initiale dispensé par l'organisme PICA Consultant les 25 et 26/11/09

N°205 : Décide de passer une convention de formation au profit d'agents municipaux, afin de participer au stage « Sauveteur Secouriste du Travail » recyclage dispensé par l'organisme PICA Consultant le 18/12/09

N°206 : Décide d'intervenir en défense des intérêts de la commune en réplique dans l'instance portée devant le Tribunal Administratif de Bordeaux par un agent communal

N°207 : Décide d'intervenir en défense des intérêts de la commune en réplique dans l'instance portée devant le Tribunal Administratif de Bordeaux par un agent communal

N°208 : Décide d'intervenir en défense des intérêts de la commune en réplique dans l'instance portée devant le Tribunal Administratif de Bordeaux par un agent communal

N°209 : Décide de passer une convention avec des illustrateurs, éditeurs, conteurs, une association et une librairie afin de mettre en place des animations au profit des jeunes enfants, dans le cadre de la manifestation « Keskili » au centre culturel, les 13-14-15/11/09

N°210 : Décide de passer une convention avec l'association « Philoland » afin d'animer des ateliers de philosophie au profit du jeune public et des adultes, au centre culturel, les 17/10 et 5/12/09, les 13/02 et 10/04/2010, le 21/11/09, les 16/01 et 13/03/2010

N°211 : Décide de passer une convention de formations avec la compagnie Théâtre du Terrain Vague afin d'organiser des séances de contes à la bibliothèque municipale au profit des adultes les 24/11/09, les 19/01 et 23/03/2010 .

N°212 : Décide de mettre en place un atelier de lecture Ados, au profit des jeunes lycéens, de septembre 2009 à juin 2010, à la librairie « Au Fil des Mots »

N°213 : Décide de passer une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux situés 23, rue Etienne Marcel au profit de l'association « Collectif Fête Solidaire » pour une exposition

N°214 : Décide de passer une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux situés 23, rue Etienne Marcel au profit de l'association « Les Chercheurs d'Art » pour une exposition

N°215 : Décide de confier la défense des intérêts de la commune au cabinet d'avocats SCP SEBAN et Associés dans le cadre d'un contentieux l'opposant à un agent communal

N°216 : Décide de passer une convention avec l'association « Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social » pour la mise à disposition d'une exposition, du 9 au 16/11/09 au centre culturel, dans le cadre de « Keskili » au profit des jeunes enfants

N°217 : Décide de passer une convention avec l'association « Les Chemins de Relais » pour la scénographie de la manifestation « Keskili » au profit des jeunes enfants

N°219 : Décide, dans le cadre du contrat éducatif local, de passer des conventions d'intervention et d'utilisation des locaux des écoles élémentaires par des associations sportives et culturelles ainsi que des contrats de travail pour les intervenants.

N°220 : Décide de passer avec l'Association Départementale pour le Développement des Arts du Lot une convention de formation destinée aux porteurs de projets culturels, agents du théâtre municipal.

N°222 : Décide de modifier le mode de calcul des tarifs des services à l'enfance

N°223 : Décide d'accepter l'indemnisation de la SMACL (36 388,18 €) suite aux dommages consécutifs à la tempête du 24 janvier 2009.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

Objet : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DANS DIVERSES COMMISSIONS ET ORGANISMES

VU la démission de Madame Marie-Pierre HARMEL de son mandat de conseillère municipale,
Considérant que Mme HARMEL avait été désignée pour représenter le conseil municipal dans plusieurs commissions et organismes et qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à son remplacement,

VU les délibérations des 14 mars et 11 avril 2008,

Considérant la nécessité d'une nouvelle répartition des conseillers dans ces commissions et organismes,
VU les candidatures,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 – Présents : 28 – Suffrages exprimés : 34

ARTICLE UNIQUE : Désigne un représentant du conseil municipal au sein des commissions et organismes suivants :

- Conseil d'administration du centre communal d'action sociale :
Par 34 voix pour, Anne-Marie DAVELU-CHAVIN (*en remplacement de Marie Pierre HARMEL*)
- Conseil d'administration du lycée d'enseignement professionnel -L.COUFFIGNAL
Par 34 voix pour, Anthony CATARINO (*en remplacement de Marie Pierre HARMEL*)
- Commission municipale permanente des affaires sociales et de la petite enfance
Par 34 voix pour, Madame DAVELU-CHAVIN (*en remplacement de Marie-Pierre HARMEL*)
- Commission municipale permanente de l'administration générale et du personnel
Par 34 voix pour, Florence GRANERI (*en remplacement de Marie-Pierre HARMEL*)
- Commission municipale permanente du logement et de l'urbanisme
Par 34 voix pour, Anthony CATARINO (*en remplacement de Marie Pierre HARMEL*)
- Commission d'opération programmée d'amélioration de l'habitat
Par 34 voix pour, Christian COUTURE (*en remplacement de Marie-Pierre HARMEL*)
- Commission municipale permanente du développement économique et du commerce
Par 34 voix pour, Anthony CATARINO (*en remplacement de Florence GRANERI*)
- Commission municipale permanente des travaux, de la propreté et de la circulation
Par 34 voix pour, Anthony CATARINO (*en remplacement de Florence GRANERI*)

Objet : **CONVENTION D'ORGANISATION DU SALON DU CHOCOLAT 2009 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS VILLENEUVOIS (U.C.A.V.)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre : -
Abstention :

Décide,

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la commune et l'U.C.A.V pour l'organisation du Salon du Chocolat 2009,

ARTICLE 2 : d'accorder une subvention exceptionnelle de deux mille euros (2 000€) à l'Union des Commerçants et Artisans Villeneuvois pour la réalisation de cet événement,

ARTICLE 3 : de dire que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de la Commune.

Objet : RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2008 PAR LES SYNDICATS SUD ET NORD DU LOT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Prend acte du rapport annuel 2008 du Syndicat Sud du Lot sur la qualité du service AEP.

Prend acte du rapport annuel 2008 du Syndicat Nord du Lot sur la qualité du service AEP.

Objet : RAPPORT SUR LA GESTION 2008 DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VILLENEUVOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

prend acte, comme le veut la loi, du rapport 2008 de la CCV sur le service d'élimination des déchets.

Objet : BUDGET COMMUNAL / DECISION MODIFICATIVE N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que la décision modificative n°2 appelle les commentaires suivants :

Sur le budget principal, en fonctionnement,

- Chapitre 011 : Ajustement des crédits de consommations d'EDF, GDF et augmentation de la ligne des taxes foncières à régler suite à la réception de l'avis 2009.
- Chapitre 012 : Suppression de crédits consécutive au réajustement au plus près de la masse salariale.
- Chapitre 66 : Intérêts de la dette : ajustement des dépenses pour tenir compte de la baisse des taux d'intérêts.

Sur le budget principal, en investissement,

Chapitre 20, 21 et 23 : Virement de crédits des chapitres 20 et 21 vers le 23, suite à la décision de réaliser en interne la fin des travaux de la rue du poivre, (travaux initialement prévus pour être réalisés par diverses entreprises privées).

Sur le budget annexe zones industrielles, les taxes foncières à régler sont sensiblement au dessus des prévisions arrêtées dans le cadre du budget initial.

Cette augmentation de dépense est entièrement compensée par son remboursement prévu contractuellement avec les divers occupants des usines-relais.

Tels sont les éléments qui ressortent de la DM2.

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 27 - Contre : 7

Abstention :

Décide,

ARTICLE UNIQUE : d'approuver la décision modificative n°2 du budget communal 2009 et des budgets annexes

Objet : REMISE GRACIEUSE DES PENALITES DE RETARD RELATIVES A DES TAXES D'URBANISME LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que pour cette demande de remise gracieuse, le Trésorier Principal a émis un avis favorable,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :
Abstention :

Décide,

ARTICLE UNIQUE : d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard demandées par :

– Madame BADIE Stéphanie et Monsieur GARRIGUE Yannick pour un montant de 51 €.

**Objet : MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES
REPRISE D'ACTIVITES - TRANSFERTA LA SOCIETE CRENO IMPEX DU MARCHE
PASSE AVEC LA SOCIETE DE LA CRUZ COCAGNE FRAÎCHEUR**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :
Abstention :

Décide,

ARTICLE 1 : de donner votre agrément pour le transfert du marché public de fourniture de denrées alimentaires (Lot n° 8 – Légumes et fruits frais/Légumes 4ème et 5ème gammes), de la Société DE LA CRUZ COCAGNE FRAÎCHEUR à la Société CRENO IMPEX et à sa filiale IMPEXOR, suite à la reprise d'activité.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation de l'avenant à intervenir

**Objet : TRAVAUX DE VOIRIE – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE
SIGNATURE DU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE POUR DEVOLUTION DES
TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre : Abstention :
Décide,

ARTICLE 1 : d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation, à l'exécution et au règlement du marché à intervenir avec l'entreprise EUROVIA, désignée par la Commission Centrale d'Achats

ARTICLE 2 : d'imputer les dépenses afférentes à ces travaux sur les crédits inscrits au Budget.

Objet : CESSION de terrains par la Commune à l'OPAC HABITALYS – RUE DES SILOS.

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :
Abstention :

Décide,

ARTICLE 1 : d'accepter les termes de la convention de partenariat proposée par l'OPAC HABITALYS et d'autoriser le Maire à la signer,

ARTICLE 2 : d'accepter de céder au prix de quinze euros (15€) à HABITALYS, Office Public d'Aménagement et de Construction de Lot et Garonne, les parcelles suivantes :

- EN 386 d'une superficie de 141m²,
- EN 387 d'une superficie de 567 m²,
- EN 388 d'une superficie de 669 m²,
- EN 389 d'une superficie de 1 383 m²,

soit une emprise foncière de 2 760 m².

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire, ou son représentant à signer l'acte authentique et toutes pièces utiles à cet effet.

ARTICLE 4 : d'affecter cette recette au budget en cours.

Objet : ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DE PROPRIÉTÉ APPARTENANT A MME LAUTURE – 18 RUE DES ACACIAS.

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :

Abstention :

Décide,

ARTICLE 1 : d'accepter la cession gratuite faite par Mme Lauture de la parcelle cadastrée sous le numéro 180 de la section HP pour une superficie de 16m² pour régulariser ses limites de propriétés.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ou recevoir l'acte administratif correspondant et toutes les pièces utiles à cet effet,

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur CASSANY, premier adjoint au maire à signer l'acte administratif correspondant et toutes pièces nécessaires à cet effet,

ARTICLE 4 : de dire que la dépense relative aux frais d'enregistrement de l'acte sera prélevée sur le budget en cours.

Objet : ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DE PROPRIÉTÉ APPARTENANT A MME MARTIN – LIEU DIT « CANTAGREL ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :

Abstention :

Décide,

ARTICLE 1 : d'accepter la cession gratuite faite par Mme Martin de la parcelle cadastrée sous le numéro 56 de la section KI pour une superficie de 5m² pour élargissement du chemin de Guilleman.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ou recevoir l'acte administratif correspondant et toutes les pièces utiles à cet effet,

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur CASSANY, premier adjoint au maire à signer l'acte administratif

correspondant et toutes pièces nécessaires à cet effet,

ARTICLE 4 : de dire que la dépense relative aux frais sera prélevée sur le budget en cours.

Objet : ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DE PROPRIÉTÉ APPARTENANT AU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL – CHEMIN DE LABOURDETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :
Abstention :

Décide,

ARTICLE 1 : d'accepter la cession gratuite faite par le Service de Santé au Travail, représenté par son président, Monsieur Paul Brignol, des parcelles cadastrées sous les numéros 315, 312 de la section DX pour des superficies respectives de 43 m² et 63 m² afin de régulariser ses limites de propriétés.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ou recevoir l'acte administratif correspondant et toutes les pièces utiles à cet effet,

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur CASSANY, premier adjoint au maire à signer l'acte administratif correspondant et toutes pièces nécessaires à cet effet,

ARTICLE 4 : de dire que la dépense relative aux frais sera prélevée sur le budget en cours.

Objet : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE PROPRIÉTÉ APPARTENANT A RESEAU FERRE DE FRANCE – LIEU DIT « LA MESTRIE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :
Abstention :

Décide,

ARTICLE 1 : d'accepter l'acquisition de la parcelle 191 de la section CW pour une superficie de 801m² appartenant à RFF, située au lieu dit « La Mestrie », pour un montant total de 160 €.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique et toutes les pièces utiles à cet effet,

ARTICLE 3 : de dire que la dépense relative aux frais sera prélevée sur le budget en cours,

ARTICLE 4 : de demander, une fois cette opération réalisée, le classement dans le domaine public, de la parcelle cadastrée sous le numéro 191 de la section CW.

Objet : ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DE PROPRIÉTÉ APPARTENANT A MONSIEUR JEAN-MICHEL COQ – 15, AVENUE D'AGEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :
Abstention :

Décide,

ARTICLE 1 : d'accepter la cession gratuite faite par Monsieur Jean-Michel Coq de la parcelle cadastrée sous le numéro 425 de la section DZ pour une superficie de 65 m² pour la sécurisation des piétons à hauteur du n°15, avenue d'Agen.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ou recevoir l'acte administratif correspondant et toutes les pièces utiles à cet effet,

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur CASSANY, premier adjoint au maire à signer l'acte administratif correspondant et toutes pièces nécessaires à cet effet,

ARTICLE 4 : de dire que la dépense relative aux frais d'enregistrement de l'acte sera prélevée sur le budget en cours.

Objet : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'OFFICE PUBLIC HABITALYS POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE PAR VOIE DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :

Abstention :

Décide,

ARTICLE UNIQUE : de déléguer à l'Office Public Habitalys l'exercice du droit de préemption urbain renforcé, institué par délibération en date du 12 mars 1991, concernant la déclaration d'intention d'aliéner déposée en mairie le 7 octobre 2009 portant sur l'immeuble située 6 rue Sully référencé n°46 de la section EN, d'une contenance de 340 m² et proposé au prix de 75 000 €.

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 27 - Contre :

Abstention : 7

Décide,

ARTICLE 1 : d'accepter la modification du tableau des emplois permanents telle qu'elle est exposée ci-après :

SUPPRESSIONS

Emploi/Grade	Durée	Nombre
DIRECTION DE LA JEUNESSE DES SPORTS DE L'ENSEIGNEMENT ET DES LOISIRS		
Agent spécialisé des écoles maternelles	TC	1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	TC	4
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe	TC	1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	TC	1

Rédacteur territorial	Rédacteur	TC	1
Educateurs territoriaux APS	Educateur territorial de 2ème classe	TC	1
Adjoints techniques territoriaux	Adjoints techniques de 2ème classe	TC	5
DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION			
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial de 2ème classe	TC	9
DIRECTION DES FINANCES			
Attaché territorial	Attaché principal	TC	1
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES			
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial de 2ème classe	TC	2
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES			
Rédacteur territorial	Rédacteur	TC	1
Assistants territoriaux de conservation	Assistant de conservation hors classe	TC	1

CREATIONS

Emploi/Grade		Durée	Nombre
DIRECTION DE LA JEUNESSE DES SPORTS DE L'ENSEIGNEMENT ET DES LOISIRS			
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	TC	4
Educateurs territoriaux APS	Educateur territorial hors classe	TC	1
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 1ère classe	TC	5
DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION			
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 1ère classe	TC	5
	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	1
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	TC	1
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif de 1ère classe	TC	1

DIRECTION GENERALE DES SERVICES			
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	1
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES			
Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	2
Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique de 1ère classe	TC	1
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	TC	1
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	TC	1
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES			
Rédacteur territorial	Rédacteur principal	TC	1
Assistants territoriaux de conservation	Assistant de conservation qualifié du patrimoine de 2ème classe	TC	1
Attachés territoriaux	Attaché territorial	TC	1

ARTICLE 2 : de rappeler que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget de l'exercice courant

Objet : **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION "S.O.S AMITIE"**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre : Abstention :

Décide,

ARTICLE 1 : d'allouer une subvention de fonctionnement de 200 € à l'association "S.O.S. AMITIE" dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville, Place Esquirol, BP 295, 47000 AGEN,

ARTICLE 2 : de prélever cette somme sur le budget communal.

Objet : **CRÉATION D'UN DOCUMENT DE COMMUNICATION PRÉSENTANT LE RÉSEAU DES INTERVENANTS OEUVRANT POUR L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS / DEMANDE DE SUBVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre : Abstention :

Décide,

ARTICLE 1 : d'autoriser la commune à recevoir les subventions pour la création d'un document de communication présentant le réseau des intervenants oeuvrant pour l'insertion des travailleurs handicapés.

ARTICLE 2 : d'imputer la recette correspondante sur le budget communal en cours.

Objet : ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI DU SECTEUR SPORTIF – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE « PING PONG CLUB VILLENEUVOIS »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :
Abstention :

Décide,

ARTICLE 1 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention d'accompagnement à l'emploi sportif pour la période 2009/2010 avec l'association « Ping Pong Club Villeneuvois ».

ARTICLE 2 : d'imputer la dépense en résultant au budget de la commune.

Objet : ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE L'ÉDUCATION DES VILLES (ANDEV)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : 35 - Présents : 28 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :
Abstention :

Décide,

ARTICLE 1 : l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes (ANDEV)

ARTICLE 2 : d'imputer la dépense en résultant au budget de la commune.

La séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance

M. Ali Baffou